



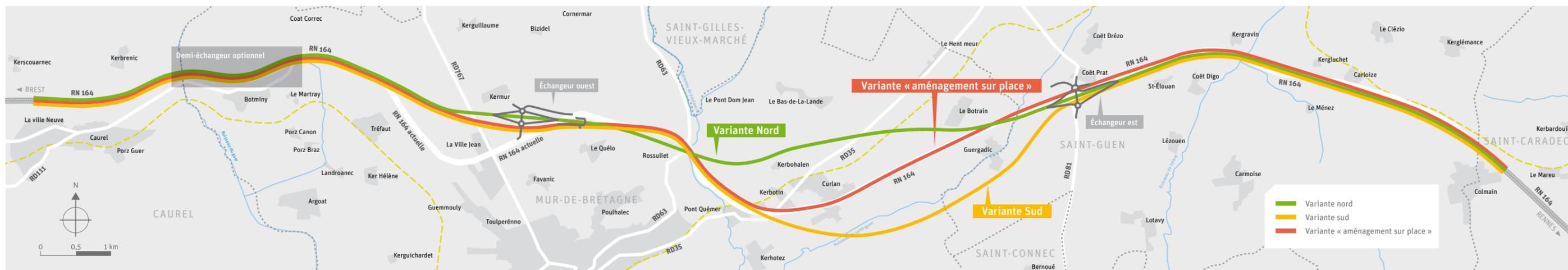
RN 164 mise à 2 x 2 voies

Aménagement du secteur de Mûr-de-Bretagne

CONCERTATION PUBLIQUE
Du mardi 10 juin au vendredi 11 juillet 2014



[RN164]



Achever la mise en 2x2 voies de la RN164, sur l'ensemble de son itinéraire, de Montauban-de-Bretagne, en Ille-et-Vilaine, à Châteaulin, dans le Finistère, tel est aujourd'hui l'objectif de l'Etat et de la Région Bretagne. Un objectif réaffirmé par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013.

Pour cela, 64 km – sur un total de 162 – doivent encore être aménagés dans les années qui viennent. Tandis que des travaux sont déjà en cours sur certains tronçons, des études ont été engagées sur tous les autres. C'est le cas de la section de route qui se situe au niveau de Mûr-de-Bretagne : le projet qui est soumis à la concertation préalable prévoit ainsi le passage en 2x2 voies des 11 km qui relient Caurel, à l'ouest, à Colmain, à l'est.

Le temps de concertation qui s'ouvre a vocation à présenter les ambitions de cet aménagement, indispensable au territoire, ainsi que les trois variantes proposées par l'Etat, maître d'ouvrage du projet. Les échanges et les débats qui vont avoir lieu entre le 10 juin et le 11 juillet 2014 doivent permettre d'identifier le tracé le mieux adapté aux enjeux économiques, humains et environnementaux du territoire.

Les objectifs du projet

→ Un projet vecteur de développement et de sécurité

La mise à 2x2 voies intégrale de la RN 164, sur tout son linéaire, est destinée à renforcer l'accessibilité du centre du territoire breton. De manière à faciliter non seulement les déplacements des particuliers, vers les grands pôles urbains et toutes leurs commodités, mais aussi l'activité des professionnels : les principales activités économiques, comme l'industrie agro-alimentaire, dépendent de la performance du réseau routier. L'absence de réelle alternative à l'utilisation de la voiture dans le secteur explique notamment que les prévisions de trafic routier sont en augmentation significative pour les 20 prochaines années, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds. Dans ce contexte, la RN164 est amenée à devenir un axe de plus en plus important pour la région Bretagne : sa modernisation contribuera par conséquent au dynamisme de la région. Et ce, dans des conditions de circulation plus sûres : en effet, les tronçons aménagés en 2x2 voies sont moins accidentogènes que les sections qui ne le sont pas. La suppression des carrefours et de meilleures conditions de dépassement assurent une plus grande sécurité aux usagers.

→ Un chiffre



C'est la progression du trafic des poids lourds sur la RN164 entre 2003 et 2012, la plus forte augmentation des grands axes routiers bretons.

Nombreuses et diversifiées, les activités touristiques du secteur (lac de Guerlédan, vallée et gorges du Poulancre, forêt de Quéénécan) bénéficieront des atouts d'un aménagement routier plus performant.

→ Un projet respectueux de l'environnement

De la Vallée du Poulancre au lac de Guerlédan, le secteur du projet présente une grande qualité de paysages, marqué par une forte présence de l'eau et une diversité remarquable de la faune et de la flore. En découle l'obligation d'être particulièrement attentif au respect de l'environnement. Les différents tracés à l'étude prennent par conséquent en compte les exigences réglementaires qui imposent à tout projet d'infrastructure d'éviter, de réduire et/ou de compenser ses impacts sur l'environnement.



La présence d'une zone Natura 2000, dans la vallée du Poulancre, au nord de Mûr-de-Bretagne, suppose le respect de mesures de protections particulières : il en va de la préservation des zones humides de cet espace, de ses espèces animales et de leurs habitats.

Les caractéristiques du projet

→ Les points communs aux trois variantes

Le projet prévoit, pour les trois variantes, la création de deux échangeurs, l'un à l'ouest avec la RD 767, l'autre à l'est avec la RD 81. Il envisage, en outre, de façon optionnelle, l'aménagement d'un demi-échangeur à l'ouest de la section d'étude pour desservir le lac de Guerlédan. L'élargissement à 2x2 voies de la déviation de Caurel, sur 2,3 km à l'extrémité ouest du projet, est commun aux trois variantes.

Variante « aménagement sur place »

→ La variante « aménagement sur place » s'appuie sur le tracé actuel, à l'exception de certains aménagements rendus nécessaires par les contraintes de sécurité et de préservation de l'environnement qui s'imposent aujourd'hui. C'est ce qui explique la construction de deux viaducs pour assurer le franchissement de la Vallée du Poulancre. Malgré ces ouvrages, cette variante génère un impact important sur ce site Natura 2000. En revanche, elle a pour avantage, en reprenant en grande partie le tracé initial de la route, de limiter les nouvelles coupures dans le paysage ainsi que la fragmentation des parcelles agricoles.

Variante Nord

→ La variante nord, dont une des ambitions est de minimiser l'impact environnemental lié au passage de la vallée du Poulancre, grâce à l'aménagement d'un viaduc de 250 mètres de long et de 25 mètres de hauteur, a pour autre atout de préserver le hameau de Curlan. La RN 164 actuelle conservée sert en outre de desserte locale comme aujourd'hui. Toutefois, cette variante sera plus visible dans le paysage et la création de plusieurs sections en tracé neuf aura des impacts sur le milieu agricole ; le projet devra les compenser.

Variante Sud

→ La variante sud emprunte le même tracé en partie ouest que la « variante aménagement sur place » jusqu'au franchissement de la vallée du Poulancre. Une fois la zone Natura 2000 traversée avec les mêmes impacts que la variante « aménagement sur place », ce dernier tracé contourne par le sud la zone d'activités de Guergadic, avant de rejoindre la RN164 actuelle qu'elle longe, ensuite, jusqu'à l'extrémité est du projet. Cet itinéraire entraîne en revanche d'importants impacts sur le paysage et sur les espaces agricoles



Le projet qui avait déjà fait l'objet, en 1997, d'une première déclaration d'utilité publique sur une partie de la section, ayant conduit à l'achat par l'Etat de nombreux terrains, est devenu caduc avec le temps. Plus globale et plus ambitieuse, la nouvelle proposition d'aménagement doit respecter des normes réglementaires plus exigeantes en matière de respect de l'environnement.

La concertation préalable, un temps d'information et de dialogue



Du 10 juin au 11 juillet 2014, pendant 5 semaines, nous comptons sur votre avis pour enrichir le projet d'aménagement de la RN 164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne.

→ Les principes de la concertation

Prévue par la réglementation, la concertation préalable vise à informer le public sur le projet, écouter les avis de chacun et dialoguer sur les différentes variantes soumises au débat. Un temps d'échange utile pour que le maître d'ouvrage prenne la mesure des attentes des usagers et des collectivités et les intègre au projet définitif.

Des outils pour s'informer

→ Consulter le dossier de concertation :

disponible dans les mairies de Mûr-de-Bretagne, Caurel, Saint-Caradec, Saint-Connec, Saint-Gilles-Vieux-Marché et Saint-Guen ainsi que sur le site Internet www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, le dossier de concertation présente dans le détail les enjeux du projet et les caractéristiques de chaque variante.

→ La plaquette de présentation que vous avez entre les mains est aussi disponible dans les mairies et sur Internet.

Les suites à donner à la concertation

→ A l'issue de la concertation, une synthèse des avis et des observations sera réalisée et rendue publique.

La variante retenue fera ensuite l'objet de nouvelles études techniques, en vue de la déclaration d'utilité publique, qui devrait intervenir deux à trois ans après la concertation. S'ouvrira alors une nouvelle séquence de 2 à 3 ans également au cours de laquelle auront lieu les acquisitions foncières, les études de détail, les procédures archéologiques, les éventuelles démarches d'aménagement foncier...avant le démarrage des travaux proprement dits, eux-mêmes nécessitant plusieurs années de chantier.

Des rendez-vous pour dialoguer

→ Une réunion publique se tiendra à Mûr-de-Bretagne, le **16 juin 2014 à 18h30 à la Halle aux loisirs**, rue de la Traversière à Mûr-de-Bretagne : le projet sera présenté par le maître d'ouvrage ; les participants pourront donner leur avis et poser les questions qui leur tiennent à cœur.

→ Donner votre avis, tout au long de la concertation : via les registres mis à votre disposition par les mairies concernées et sur Internet à l'adresse rn164-mur-de-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

→ Une permanence des services de l'État se tiendra **24 juin 2014 de 10h00 à 17h00 à la salle principale du foyer culturel de Mûr-de-Bretagne**, rue du Pont de Fer 22530 Mûr-de-Bretagne

Financement du projet

→ Les études du projet sont financées à parts égales par l'Etat et la Région Bretagne, dans le cadre d'un programme global sur la RN164

[RN164]

